

# PROCÈS-VERBAL COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE

<b>Réunion</b>	<b>BUREAU de la COMMISSION REGIONALE D'ARBITRAGE</b> Vendredi 27 Juin 2025, à 18h en présentiel à l'Astragale
<b>Présidence :</b>	Laurent KLIMCZAK
<b>Présents :</b>	Michel MONNIN, Michel DI GIROLAMO, Christophe LANOIX, Sylvain MAZZOLA, François JACQUEMIN,
<b>Assistent :</b>	Stéphane BONARDOT (en partie en visio), Cédric DENIS (en visio)
<b>Excusés :</b>	Régis CHAMPET

## 1. INFORMATIONS DU PRESIDENT

Laurent KLIMCZAK explique les raisons de l'absence de Régis, représentant des arbitres au sein du CA, appelé à honorer de sa présence lors de la soirée des Etoiles organisée par la LBFC.

Suivi budget 2025-2026 :

Stéphane BONARDOT nous présente le budget pour la saison 2025-2026 avec une légère augmentation de la partie « Observations ».

Pas de changement majeur mais il est demandé aux différents désignateurs lors de la désignation d'un observateur, de respecter au maximum et dans la mesure du possible, une distance kilométrique comprise entre 50 et 60 kilomètres ALLER.

Un suivi régulier sera effectué par Stéphane durant la saison pour apporter d'éventuelles corrections.

## 2. TIRAGE AU SORT DES GROUPES ARBITRES/OBSERVATEURS

Le tirage au sort des groupes d'arbitres avec l'affectation des observateurs a été effectué en présence des membres du bureau ainsi que les désignateurs des différentes catégories.

Comme pour les années précédentes, ces affectations seront présentées à l'ensemble de la famille arbitrale (arbitres et observateurs) aux différents stages de rentrée.

## 3. MISE EN PLACE DES DESIGNATIONS 2025 - 2026

Michel DI GIROLAMO rappelle que la saison commence par deux tours de CDF les 23/24 Août et 30/31 Août 2025.

En raison du volume d'arbitres dans chacune des catégories, les observations seront programmées dès le WE suivant le stage de rentrée de chacune des catégories (Ex. : WE des 06/07 septembre pour les R1, R2, AARE et AAR1...etc...).

## 4. COURRIERS

La CRA prend acte du courrier de Mr GRILLAS Florient (JAL) en date du vendredi 27 juin stipulant son arrêt de l'arbitrage.

COURRIER DU BUREAU DU 22 Juin 2025 au 27 Juin 2025			
COURRIER RECU			
Date	Expéditeur	Objet	Réponse
22/06/2025	Maxime RENARD (R1)	demande des explications pour son classement	Transmis bureau
22/06/2025	Sébastien ALZINGRE (R2)	Stage de rentrée	Pris notes
22/06/2025	Gilles TABOUREAU (R1E)	demande d'être en DUO l'année prochaine	Transmis bureau
25/06/2025	Averty Florian (R3)	Déménagement	Pris notes
25/06/2025	Roland DE FREITAS (R3)	Indemnisation	Transmis SB
26/06/2025	Ligue de Normandie	demande de transfert de dossier	En cours
27/06/2025	Deniz GECICI (R3)	Arrêt de l'arbitrage	Pris notes
27/06/2025	Florient GRILLAS (JAL)	Arrêt de l'arbitrage	Pris notes
27/06/2025	Yacine ZMIRLI (R3)	Départ dans une autre Ligue	Pris notes
Date	Expéditeur	Objet	
25.06.2025	CRA	Convocation tournoi 39 ANSCAM Championnats Nationaux CA Vétéran et Séniors	

## 5. QUESTIONS DIVERSES

François JACQUEMIN, désignateur R3 et R1F signale son absence pour la fin août et sera remplacé pour les quelques désignations en CDF par Christophe LANOIX, volontaire pour le remplacer dans cette tâche.

Reconnaissant de l'hommage qui lui a été rendu à l'occasion de son départ de la CRA lors de la réunion plénière du samedi 21/06/2025, Michel MONNIN propose ses compétences pour des missions ponctuelles et non officielles. Le bureau donne un avis favorable tout en précisant qu'une telle sollicitation ne pourra en aucun cas empiéter dans les prérogatives des membres actuels. En sus des désignateurs, habituellement sollicités, Michel MONNIN conserve son rôle de consultant auprès de la commission sportive.

A la demande d'André PERROT et en application de l'article 39 du statut de l'arbitrage, celui-ci, après un avis favorable des membres présents, devient le principal interlocuteur de la CRA pour tout signalement de manquements administratifs de la part des arbitres et observateurs.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres présents et clôture cette réunion à 20h30.

*Les décisions figurant dans le présent procès-verbal sont susceptibles d'appel dans un délai de 7 jours devant la commission régionale d'appel, en application des dispositions des articles 188 à 190 des règlements généraux.*

**Le Président,**

**Laurent KLIMCZAK**

**Le secrétaire de séance,**

**Cédric DENIS**